

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMERO 18-970

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 10 décembre 2018, le règlement suivant :

NUMÉRO 18-970

FIXANT LA COTISATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CENTRE-VILLE DE SAINT-FÉLICIEEN POUR L'ANNÉE 2019

Je donne également avis que le texte de ce règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville de Saint-Félicien, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 13^e jour de décembre 2018.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 19 décembre 2018)